

Fauchage raisonné, nature protégée

Chaque année, au printemps, le fauchage des abords des routes départementales est réalisé par les agents du Département. En Vaucluse, c'est le fauchage raisonné qui est privilégié sur les 2 330 km du réseau départemental.

Publié le 22 avril 2022

Concrètement, cela signifie que la coupe de l'herbe est retardée dans la saison et s'effectue à une hauteur d'une dizaine de centimètres seulement. Thierry Lagneau, Vice-président chargé des Routes et de la Sécurité, est allé à la rencontre des agents du Département qui procèdent au fauchage le long de la RD 52, à la sortie de Bédarrides en direction de Sarrians.



Le fauchage raisonné, c'est quoi ?



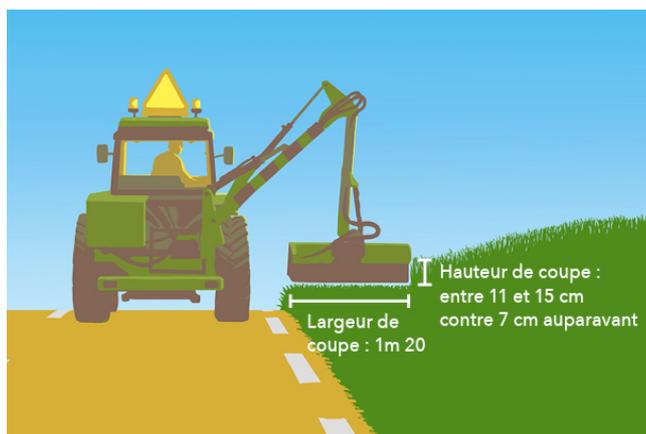
En matière de préservation de la biodiversité, le Département donne le bon exemple à travers les opérations de fauchage raisonné. Il participe activement à l'entretien des bords de routes en ajustant les interventions en fonction du type et de la croissance de la végétation mais aussi des impératifs de sécurité. En limitant les surfaces fauchées à ras et les fréquences de passage, on préserve les habitats des insectes, oiseaux et autres amphibiens.

En fauchant plus haut et plus tard, on préserve également le matériel et on diminue l'empreinte carbone.

Mode d'emploi

Ce fauchage raisonné s'effectue selon trois principes :

- Relever les hauteurs de coupe : la hauteur de coupe de l'herbe est comprise entre 11 cm et 15 cm (contre 7 cm auparavant), pour favoriser la biodiversité. Les accotements sont fauchés sur une bande d'environ 1,20 m. Cette hauteur de l'herbe permet de conserver de véritables espaces "refuge" pour la faune et la flore. L'occasion aussi de lutter contre les plantes envahissantes et réduire l'érosion des talus. Une attention particulière est portée aux espèces végétales envahissantes comme l'Ambroisie, l'Ailante glanduleux, ou la Renouée du Japon qui peuvent se développer le long des routes. Objectif : limiter ou éradiquer ces espèces végétales et laisser la place aux arbustes et plantes locales.
- Retarder les campagnes de fauchage pour tenir compte de la croissance végétale et du moment propice pour couper l'herbe. La croissance de l'herbe est moins rapide quand on coupe l'épi une fois formé.
- Ajuster le nombre de passage mais tout en assurant la visibilité en bord des routes. L'intervention des services départementaux s'effectue dès que la hauteur de l'herbe devient gênante (environ 40 cm). Cela représente en général deux à trois coupes par an pour une bonne hauteur de taille dans le temps.



En amont du fauchage, une campagne de ramassage des déchets présents en bord de routes est menée chaque année à la mi-avril, sur les axes les plus concernés, en milieu péri-urbain notamment. Il s'agit de collecter les déchets en amont pour éviter qu'ils ne soient broyés lors des opérations de fauchage.

Faune et flore en bordure de route

Papillons, oiseaux, sauterelles ou grenouilles : ils sont au cœur du programme de fauchage. En retardant la première fauche, les prairies ont le temps de se développer et la flore peut fleurir : on trouve ainsi des plantes messicoles (liées aux champs), comme le coquelicot ou des espèces moins courantes comme certaines orchidées.

Qui dit bord de route, dit également présence de nombreux canaux d'irrigation qui maillent le Vaucluse. Autant de milieux humides indispensables pour la faune, comme certains amphibiens ainsi que des insectes. Il est donc important de conserver la végétation de ces canaux pour maintenir les berges et, en conséquence, de ne pas faucher trop court ou trop fréquemment.

Enfin, les bords de route constituent des lieux naturels de déplacement pour certaines espèces comme les chauves-souris et les oiseaux, tel le rollier d'Europe. D'où l'importance de préserver les haies et les alignements d'arbres.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09